

FOYER RURAL ANQUETIERVILLAIS PONGISTE

35ème TOURNOI DE TENNIS DE TABLE

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018

Foyer Rural – Salle Palier à ANQUETIERVILLE

Article 1 : Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses non licenciés, licenciés classés.

Article 2 : Le tournoi est doté de 400 €, sur une base de 32 joueurs pour les tableaux C, D, E et F.

	1er	2ème	3ème	4ème	5 à 8
A	Tous les joueurs seront récompensés : coupes, trophées ou lots				
B	Tous les joueurs seront récompensés : coupes, trophées ou lots				
C	40	20	10	10	5
D	40	20	10	10	5
E	40	20	10	10	5
F	40	20	10	10	5
G	Les 2 équipes finalistes seront récompensées par coupes ou trophées				

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dotations s'il y a moins de 32 joueurs dans chacun des tableaux C, D, E et F.

Pour les mineurs la dotation en argent se fera obligatoirement sous forme de chèque au nom des parents du joueur.

Article 3 : En cas de litige dans les tableaux, il sera demandé de présenter sa licence ou toute autre pièce d'identité. Tout joueur s'y refusant sera disqualifié.

Article 4 : La compétition se déroulera en deux phases : par poule (Tous qualifiés pour classement), puis par élimination directe.
Les doubles se dérouleront en élimination directe.

Article 5 : Le joueur perdant est tenu de rapporter le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage et doit obligatoirement arbitrer la rencontre qui lui sera indiquée par les organisateurs.

Article 6 : Tout joueur absent sera scratché cinq minutes après l'appel de son nom.

Article 7 : Le tournoi se déroulera le Dimanche 5 mars sans interruption. Des boissons, des sandwiches, des pâtisseries ainsi que des croissants et du café seront mis en vente au bar.

Article 8 : Une tenue correcte et sportive sera de rigueur.

Article 9 : Tout joueur ne devra pas avoir de contre indication médicale à la pratique du Tennis de Table ; dans le cas contraire, c'est sa responsabilité personnelle qui est engagée ou celle de ses parents si le joueur est mineur ; en aucun cas la responsabilité des organisateurs peut être engagée.

Article 10 : Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement ainsi que les règles particulières à la salle.

Article 11 : Le Foyer Rural d'Anquetierville et les organisateurs déclinent toutes responsabilités civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, toutes défaillances physiques ainsi que les vols, pertes, etc.... dont pourraient être victimes les joueurs, joueuses ou spectateurs au cours du tournoi.

Article 12 : Horaires des différents tableaux.

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018

TABLEAUX	HORAIRES	CATÉGORIES	DROITS
A	13 H	Jeunes non licenciés, licenciés classés jusqu'à 699 nés après le 1/01/2003 (-14 ans)	5 €
B	13 H 30	Jeunes non licenciés, licenciés classés jusqu'à 699 nés après le 1/01/2001 (-16 ans). Les (-14 ans) peuvent aussi s'inscrire dans ce tableau.	5 €
C	8 H 30	Joueurs et joueuses non licenciés, licenciés classés jusqu'à 699.	6 €
D	9 H	Joueurs et joueuses non licenciés, licenciés classés jusqu'à 999.	6 €
E	10 H	Joueurs et joueuses non licenciés, licenciés classés jusqu'à 1299.	6 €
F	11 H 00	Joueurs et joueuses non licenciés, licenciés classés +1300.	6 €
G	Ap. midi	Doubles : Joueurs et joueuses non licenciés, licenciés classés jusqu'à 1499. Le total des classements de l'équipe doit être inférieur ou égal à 2098 en sachant qu'un non licencié vaut 499.	6 € par équipe

Les inscriptions des doubles pourront être prises sur place.

Inscriptions des simples avant le 14 SEPTEMBRE 2018

à l'une des adresses indiquées sur le bordereau d'engagement.

Article 13 : Tout joueur a le droit de s'engager dans les tableaux supérieurs au sien.

Article 14 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler un tableau si le nombre d'engagés est insuffisant. Dans ce cas le montant des engagements sera rendu aux joueurs concernés.